



R A P P O R T

D ' E N Q U Ê T E

Enquête publique ayant pour objet le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension d'une carrière de matériaux alluvionnaires ainsi que l'installation de traitement de matériaux, située sur la commune d'Autrecourt-et-Pourron, par la société Matériaux Concassés Ardennais (MCA).

Le commissaire-enquêteur

Lionel Juy

le 8 juin 2015



I - G E N E R A L I T E S

L'enquête publique a pour objet la demande, par la société Matériaux Concassés Ardennais (MCA) dont le siège est à Charleville-Mézières, du renouvellement de l'autorisation d'exploiter ainsi que l'extension d'une carrière située sur le territoire de la commune d'Autrecourt-et-Pourron. L'enquête porte également sur l'installation de traitement des matériaux.

La société MCA, filiale du groupe Urano, exploite des carrières de roches meubles et massives en Champagne-Ardenne et Lorraine. Elle exerce sur le site d'Autrecourt-et-Pourron depuis 1989, en ayant succédé à la société Godet. L'actuel arrêté d'autorisation d'exploiter date du 3 décembre 2007. Elle a été accordée pour 10 ans sur une surface d'environ 37 ha dont la société détient la maîtrise foncière totale. La nouvelle demande porte sur le renouvellement de cette exploitation (il reste environ 1 ha à exploiter) et son extension sur environ 16 ha supplémentaires (actuellement terres agricoles) pour une durée de 5 ans soit jusqu'en 2022. Pour ces 16 ha supplémentaires les compromis de vente concernant toutes les parcelles ont tous été signés, permettant à la société d'avoir la maîtrise foncière définitive et totale des terrains.

Concernant la production l'autorisation portait sur 100 000 t/an en moyenne (avec un maximum de 450 000 t/an) sur 10 ans. La nouvelle demande porte sur 1 million de tonnes en 5 ans soit une moyenne projetée de 200 000 t/an avec toujours un maximum de 450 000 t/an. La hauteur moyenne du gisement est de 5,40 m et le mode d'extraction (à la pelle hydraulique) reste similaire. Enfin les matériaux extraits sont égouttés et scalpés sur place avant un transfert par camions vers le site des Ayvelles (à une trentaine de km) pour le traitement définitif.

En fin d'exploitation le projet prévoit la création d'un plan d'eau. Actuellement d'environ quinze ha, le projet en prévoit un remblaiement partiel mais la création d'un nouveau pour en définitive un plan d'eau d'environ 21 ha à la profondeur moyenne de 5,40 m. La sinuosité des berges sera volontairement accentuée pour une meilleure intégration dans le paysage ainsi qu'une augmentation des territoires isolés avec des anses, des hauts fonds et des berges douces. Les terrains restant seront confiés aux exploitants agricoles pour la gestion et l'entretien (prairies de fauche).

A retenir aussi que les plus proches habitations sont situées à une cinquantaine de mètres des limites de l'actuelle exploitation et à la même distance des limites de l'extension projetée. Enfin le site est desservi par un chemin aménagé par la société MCA et débouchant sur la D 27 à un endroit très visible et bien dégagé.

A noter que **Huit communes** sont concernées par cette enquête. Outre Autrecourt-et-Pourron, ce sont Amblimont, Euilly-et-Lombut, Mairy, Mouzon, Remilly-Aillicourt, Villers-devant-Mouzon et Yoncq.

Le dossier d'enquête se compose :

- De l'arrêté portant ouverture de l'enquête publique,
- Du dossier technique daté d'octobre 2014 réalisé par la société MCA avec le bureau d'études GEOGRAM sarl et composé de 7 fascicules (Etude d'impact, études des dangers, notice hygiène et sécurité – Résumé non technique de l'étude d'impact – Résumé non technique de l'étude des dangers – Expertise écologique – Evaluation des incidences – Annexes de l'expertise écologique – Annexes diverses) ainsi que deux cartes (plan d'ensemble et plan des abords),
- Du registre d'enquête publique.

II ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Avant l'enquête

Aussitôt la réception le 23 février de la décision de ma désignation par le tribunal administratif j'ai eu plusieurs contacts avec M. Meunier, responsable du dossier à la Direction Départementale des Territoires. Le 3 mars nous avons convenu des dates de l'enquête (du 20 avril au 23 mai soit 34 jours compte tenu des nombreux jours fériés) M. Meunier souhaitant par ailleurs que je tienne cinq permanences, ce que j'ai accepté. J'ai également pris contact avec M. Alexandre, maire d'Autrecourt pour l'informer des modalités pratiques de l'enquête.

L'enquête devait donc se dérouler du lundi 20 avril au samedi 23 mai avec des permanences en mairie d'Autrecourt les lundi 20 avril de 17 h à 19 h, mercredi 29 avril de 9 h 30 à 11 h 30, mardi 5 mai de 9 h 30 à 11 h 30, samedi 16 mai de 9 h 30 à 11 h 30 et samedi 23 mai de 9 h 30 à 11 h 30. Clôture ce 23 mai à 11 h 30.

J'ai récupéré un dossier d'enquête auprès de la DDT le 19 mars puis ai pris contact avec M. Marx (société MCA) le 31 mars pour une visite des lieux. Nous avons convenu du jeudi 9 avril à 9 h et ai proposé que M. Alexandre, maire d'Autrecourt, se joigne à nous, ce que M. Marx a accepté.

Visite des lieux

Le jeudi 9 avril à 9 h, j'ai donc rejoint M. Marx, responsable du dossier à la société MCA, sur le site de la carrière à Autrecourt. M. Alexandre, maire d'Autrecourt, était également présent en compagnie de son premier adjoint, M. Robin.

J'ai pu constater l'état actuel du site, situé dans une large plaine à proximité de la Meuse. La dernière exploitation de la carrière, débutée en 2007 pour dix ans, étant arrêtée volontairement depuis un an, le site n'est pas totalement réaménagé. Les abords vers le projet d'extension composé de prairies pâturées et de fauche sont en effet visiblement en attente d'exploitation avec les berges du plan d'eau final linéaires et abruptes. On peut constater également que les premières habitations sont assez éloignées (une cinquantaine de mètres) certes mais que la nature du terrain (entièrement plat) peut engendrer des nuisances (poussières notamment en période sèche et venteuse).

Le chemin d'accès est dans un bon état et l'intersection avec la route départementale présente une bonne visibilité.

Au cours de cette visite, M. Alexandre, maire d'Autrecourt a exprimé sa désapprobation sur la surface restante du plan d'eau en fin d'exploitation, trop importante à ses yeux. Il s'inquiète notamment du devenir du plan d'eau en cas, dans l'avenir, de défaillance de l'entreprise propriétaire du site.

La visite s'est terminée à 9 h 45.

Information – Publicité

Lors de la visite des lieux, j'ai constaté que l'affichage de l'arrêté d'ouverture d'enquête était présent en deux endroits. Il était également présent en mairie d'Autrecourt. Le 20 avril, avant l'ouverture de l'enquête et ma première permanence, j'ai également vérifié que cet affichage était bien présent dans toutes les autres communes concernées par l'enquête : Remilly-Aillicourt, Euilly-Lombut, Villers-devant-Mouzon, Mairy, Mouzon, Amblimont, Yoncq.

L'avis d'ouverture d'enquête a été inséré dans les journaux « L'ardennais » et « L'union édition Ardennes » des 31 mars et 21 avril.

Déroulement de l'enquête

Malgré la réticence de la Municipalité vis-à-vis notamment de l'importance de la surface finale du plan d'eau, l'enquête s'est déroulée dans un climat particulièrement serein. Les cinq permanences de deux heures n'ont ainsi enregistré que **trois visites** au total et **une seule observation écrite** a été consignée dans le registre d'enquête. Par ailleurs aucun courrier ne m'a été adressé.

La première visite eut lieu lors de la deuxième permanence du 29 avril. M. Michel Demissy est venu se renseigner sur les horaires de travail et le passage des camions. Il n'a consigné aucune observation écrite, demandant simplement oralement de limiter les poussières en période sèche. La seconde visite, celle de M. Raymond le Ferrand lors de la permanence du 16 mai, a fait l'objet d'une observation écrite. Elle demande le respect des engagements sur les nuisances subies (bruits, poussières, assèchement des terrains et puits) et une surface du plan d'eau revue à la baisse. Il suggère en outre qu'en fin d'exploitation la totalité du site soit cédée gratuitement à la commune. Le troisième visiteur, M. Christian Henry, lors de la dernière permanence le 23 mai, a simplement pris connaissance du dossier sans aucune observation orale ou écrite. Il a précisé se renseigner en tant que propriétaire d'une parcelle concernée par l'extension et signataire d'un compromis de vente.

Le registre d'enquête a été clos par M. Alexandre, maire d'Autrecourt, le samedi 23 mai à 11 h 30. Le mardi 26 mai j'ai eu un contact téléphonique avec M. Marx (société MCA) pour l'informer des observations consignées dans le registre. Je lui ai aussitôt fait parvenir par courriel le PV de synthèse des observations. Il y a répondu par le même moyen le 29 mai (Voir les deux pièces en annexe).

III ANALYSE DES OBSERVATIONS

Remarquons d'abord que le manque d'intérêt du public pour cette enquête s'explique par le fait qu'il s'agit d'un renouvellement d'exploitation et d'une extension d'une carrière sur un site depuis très longtemps utilisé et notamment assez intensément ces dix dernières années. Un manque d'intérêt du public, et notamment des riverains les plus proches, qui semble naturellement indiquer que cette exploitation n'a pas engendré de gros problèmes de voisinage.

S'il n'a donc pas provoqué de fortes réactions, les principales conséquences du projet de renouvellement et d'extension de l'exploitation de la carrière sont à mon sens de trois ordres.

Bruits, poussières, circulation :

C'est bien sûr le premier sujet de préoccupation pour la vie quotidienne autour du site. Rappelons que le travail est autorisé 220 jours par an de 7 h à 17 h (ponctuellement de 6 h à 20 h pendant 20 jours maximum) et que le trafic des camions est de 36 A/R en moyenne par jour avec un maximum de 80 A/R.

Concernant le bruit, si l'évaluation des émissions sonores montre un niveau conforme au règlement, une vérification devrait être réalisée pendant l'exploitation. De plus une aspersion régulière d'eau sur les pistes en période sèche est impérative.

Impact sur le milieu naturel :

La modification de l'occupation des sols impactera nécessairement la faune et la flore. Néanmoins les études environnementales ont jugé cet impact « non significatif », notamment parce que des milieux similaires existent aux environs du projet et surtout, comme le site est exploité intensément depuis 1989, les espèces se sont habituées à l'activité humaine et au trafic. Il faudra néanmoins rester vigilant sur les engagements pris par la société MCA de réaliser les travaux de décapage des terrains et d'exploiter lors des périodes les moins sensibles pour la faune. Comme le fait de laisser libre une bande prairial de 50 m de large en bordure de la Meuse et de l'Yoncq.

Surface du plan d'eau final :

C'est le principal souci de la Municipalité qui s'inquiète du devenir d'une surface aussi importante du plan d'eau (plus de 20 ha) en fin d'exploitation. Si, sur le plan sécurité (mise en place d'une clôture notamment) la surface (15 ha comme actuellement ou 21 ha comme prévu) ne pose pas de problème différent, il convient là aussi d'être particulièrement vigilant sur les mesures prises pour l'aménagement du plan d'eau : remblaiement partiel notamment près des habitations, sinuosité et diversité de profils des berges, anses, hauts fonds et chenaux de débordement.

De plus s'il est prévu, au terme de réaménagement que les terrains exploités soient confiés à des exploitants agricoles qui en assureront la gestion et l'entretien (prairies de fauche) il me semble qu'il peut être envisagé de confier la gestion du plan d'eau à une société environnementale pour une vocation écologique (expression de la biodiversité, observations diverses...).

ANNEXE

Le 26 mai 2015

Objet : Enquête publique relative au renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension d'une carrière de matériaux alluvionnaires située à Autrecourt-et-Pourron par la société MCA.

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Une seule observation écrite a été enregistrée. Elle émane de M. Raymond Le Ferrand, domicilié rue du Parc d'artillerie à Autrecourt-et-Pourron.

En tant que voisin de l'exploitation, il évoque les nuisances (bruits, poussières, assèchement des terrains et puits) qu'il subit tout en prenant acte des engagements de l'exploitant pour minimiser ces nuisances insistant néanmoins sur le désagrément provoqué par le bruit des engins en recul.

Il exprime en outre, à titre tout à fait personnel, deux autres demandes plus générales :

- Que la surface finale du plan d'eau soit revue à la baisse.
- Qu'une fois l'exploitation terminée, toute la surface (terre et plan d'eau) soit cédée gratuitement à la commune pour qu'elle en jouisse à sa guise. Il considère que cela serait un juste retour des choses pour la commune qui n'a jamais tiré aucun profit de l'exploitation.

Le commissaire-enquêteur

Lionel Juy



A N N E X E

REPONSE PV OBSERVATIONS

Le 29 mai 2015

Les points mentionnés sont effectivement pour la plupart abordés dans l'étude d'impact.

Concernant l'assèchement des terrains et des puits, il y a effectivement eu des incidents sur des captages agricoles voisins au début des années 2000 liés au rabattement de nappe réalisé à l'époque.

Depuis plusieurs solutions ont été mises en œuvre :

- Les puits agricoles existants à proximité ont été recreusés à la charge de la SNC MCA afin de limiter les risques de désamorçage liés au cône de rabattement au niveau de la carrière,
 - Le pompage sur la carrière est réalisé sur des surfaces en eau beaucoup plus restreintes qu'elles ne l'étaient au début des années 2000 (pompage dans des surfaces en eau correspondant à des phases annuelles ou bisannuelle et non plus sur la totalité de la surface de la carrière).
- L'impact sur le niveau de la nappe autour de la carrière est donc grandement minimisé (de l'ordre de quelques centimètres au-delà de 100m).

Aucun nouvel incident lié à des puits n'a été porté à notre connaissance dans le cadre de la précédente autorisation (depuis décembre 2007).

La SNC MCA sera bien évidemment vigilante durant l'exploitation de la carrière afin de minimiser au maximum les nuisances liées à l'exploitation du site. Les mesures de suivi (bruit, poussières...) prévues par la réglementation nous aiderons également à atteindre cet objectif.

Concernant la remise en état final de la carrière, la surface du plan d'eau résultant de l'exploitation est directement dépendante du rapport entre l'épaisseur des matériaux de découverte (qui sont utilisés pour le réaménagement des berges) et la puissance du gisement.

Dans ce secteur de la vallée de la Meuse nous ne disposons pas de matériaux inertes en quantité suffisante pour envisager un remblaiement du plan d'eau résultant de l'exploitation.

De plus, un tel remblaiement impliquerait des nuisances supplémentaires (quasi doublement de la circulation des camions).

Concernant la possible restitution des terrains à la commune après réaménagement, cela n'a jusqu'à présent jamais fait l'objet d'une demande de la part de la commune.

L.J.

AVIS

MOTIVE

Compte tenu :

- Du faible intérêt exprimé par le public concernant l'enquête : trois visites et une seule observation écrite au registre pour cinq permanences,
- Du dossier technique complet présenté par la société MCA,
- De l'impact, certes sérieux, mais maîtrisé de l'exploitation de la carrière depuis dix ans par la société MCA,

L'**AVIS** sur le projet du renouvellement de l'autorisation d'exploiter et de l'extension d'une carrière de matériaux alluvionnaires ainsi que sur l'installation de traitement de matériaux sur la commune d'Autrecourt-et-Pourron est **FAVORABLE**.

Avis assorti **des recommandations** suivantes :

- Respect strict des mesures prévues et réglementaires concernant les bruits, poussières (notamment aspersion en périodes sèches) et circulation,
- Aménagement du site en fin d'exploitation parfaitement identique aux prévisions notamment en ce qui concerne les modalités techniques (sécurisation, remblaiement, aspect des berges) du plan d'eau.

Le commissaire-enquêteur

Lionel JUY

le 8 juin 2015 